



Gestion administrative

Le conseil de coopérative

Fiche G5

Le conseil de coopérative ou de coopération

Instance de décision, instance de régulation, instance d'évaluation... le conseil est l'institution de base de l'organisation coopérative.

Ce conseil de coopérative est statutaire donc obligatoire. Sa constitution n'est pas précisée et est laissée au choix de l'équipe enseignante. Il peut se présenter sous plusieurs formes.

- Sa plus simple expression en est le conseil des maîtres.
- On peut aussi y adjoindre des parents d'élèves élus ou volontaires (modalités de nomination à la charge du conseil de coopérative lui même). Leur nombre est à définir et n'est pas imposé.
- Dans sa forme la plus ouverte, le Conseil de coopérative peut aussi accueillir les délégués élèves des conseils de coopérative des différentes classes.

La tenue d'un registre du Conseil de coopérative est obligatoire. Doit y être consignées toutes les décisions prises par le conseil. Lorsque le Conseil de Coopérative est organisé dans sa forme la plus simple, ce registre peut être inclus au registre des Conseils des maîtres.

En aucun cas les décisions concernant la coopérative ne peuvent ni ne doivent être prises par le Directeur seul ou par quelques personnes mandatées ou pas. Dans tous les cas les parents doivent au minimum être informés de l'utilisation des fonds de la coopérative. Le devoir de transparence est statutaire donc obligatoire. (voir aussi fiche G6 « Devoir de transparence »)

Et en classe ?

Le Conseil de Coopérative statutaire est celui de la coopérative d'école. Cependant il est bien que ces Conseils existent dans les classes car ils sont un lieu d'apprentissage à la démocratie, à la prise de parole et de décisions, très efficace. De plus, il est tout à fait logique que les élèves aient au minimum la possibilité d'intervenir sur l'utilisation des sommes attribuées par les familles. C'est encore mieux lorsque ces mêmes élèves sont les instigateurs avec leurs enseignants de projets coopératifs qu'ils gèrent au travers de ce Conseil.

EN CONCLUSION

Le Conseil est le meilleur outil existant pour les prises de décisions en toute démocratie et transparence.

Nous vous invitons à ouvrir ceux-ci aux parents et élèves. Vous constaterez une réelle amélioration des relations, de la confiance, des engagements des uns et des autres. De plus c'est un excellent outil d'apprentissage pour les enfants.

Voir aussi fiches G6 « devoir de transparence » et P1 « le projet coopératif »